

LES CARENCES DE LA LAICITE EN VENDEE

Vues de la fenêtre de l'Observatoire, elles sont de 2 ordres :

- **la répétition d'obstacles à l'ouverture d'écoles publiques** (c'est l'objet de l'intervention de Dominique),
- **la neutralité du service public**: mélanges de rites religieux avec des manifestations républicaines, invitations à des messes, bénédictions de drapeaux, déplacement de monuments aux morts parés d'emblèmes religieux, installation de statues religieuses sur l'espace public, etc.

Deux sujets nous ont pas mal occupés en 2018, un peu moins en 2019, ce qui prouve que l'opiniâtreté et la pédagogie peuvent permettre d'obtenir certains résultats.

Les bénédictions de drapeaux

La bénédiction catholique d'un drapeau sous l'égide de l'UNC, nous n'avons rien à redire, même si, quand il y a remise à un Conseil Municipal des Jeunes, dont personne ne se pose la question de l'appartenance ou pas de ses membres à une religion, me choque profondément. Ce fut encore le cas à **La Boissière des Landes** le 14 septembre dernier.

Mais quand c'est avec la complicité active d'une collectivité territoriale, alors là, **il y a une entorse indéniable à la laïcité.**

- 1^{er} cas : Saint Georges de Pointindoux (3 mars 2018)

La bénédiction d'un drapeau en plein milieu des commémorations civiles, le déplacement d'un monument aux morts, du cimetière ... à l'entrée d'un nouveau lotissement, nous ont conduit à exprimer notre point de vue lors

d'une conférence de presse sur place le 20 mars 2018, en compagnie de la Ligue de l'Enseignement et la Libre Pensée.

2^{ème} cas : Luçon (22 septembre 2018)

La bénédiction d'un drapeau remis au Conseil Municipal des Jeunes nous a amené à adresser une lettre au Préfet de la Vendée le 30 septembre 2018.

Le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Mairie d'Aizenay : invitation à la messe par la commune, au milieu des manifestations patriotiques.

Mairie des Achards : idem

Mairie de l'Ile d'Olonne : idem + organisation du transport de la mairie vers l'église.

sommet atteint avec les mairies de Talmont Saint Hilaire et Jard sur Mer, qui invitent directement à une messe en plein air ... sur l'esplanade Georges Clemenceau (Saint Vincent sur Jard), en présence du Préfet.

Qu'avons-nous fait et avec quels résultats ?

(dans l'ordre chronologique)

Le centenaire de l'armistice

Un communiqué de presse, une alerte de l'Observatoire de la Laïcité, un message très relayé sur Facebook, un contact avec **le député Pierre Henriot** (Sud Vendée), Président du groupe d'études République et Religions à l'Assemblée Nationale, ont sans doute contribué au transfert de la manifestation à Jard sur Mer,... hors présence du Préfet.

Le mélange des genres

- chaque dossier a été systématiquement envoyé à **l'Observatoire de la Laïcité**, notamment fin octobre et début novembre 2018,

⇒ le 6 novembre 2018, **l'Observatoire de la Laïcité** réactualise la page 13 (chapitre : les manifestations religieuses sur la voie publique) de son Guide Laïcité et collectivités locales,

- le 27 novembre 2018 : lettres au **Préfet de la Vendée et à la Présidente de l'AMV**

- le 7 décembre 2018 : lettre à **l'UNC** section de Vendée

⇒ **Présidente de l'AMV** - réponse le 19 décembre: rappel des dispositions lors du CA du 7 décembre 2018 et dans la newsletter aux maires.

⇒ **Président de l'UNC** - réponse le 19 décembre 2018 : prend acte

⇒ **Préfet** : silence radio comme d'habitude

- le 6 décembre : lettres **aux maires d'Aizenay, Ile d'Olonne, Luçon et Saint Georges de Pointindoux**

⇒ **Le maire d'Aizenay** nous a fait une molle justification le 17 décembre 2018 mais pour le 8 mai 2019, la messe a disparu du programme de la commémoration agésinate.

Peu à peu, nous obtenons donc des résultats mais il ne faut pas relâcher la pression. C'est ainsi que nous avons dû écrire au **maire de l'Epine** le 14 octobre 2019 pour regretter le mélange complet des sphères publique et religieuse lors du centenaire de la commune le 15 septembre 2019 et constaté que la **mairie de Luçon**, encore elle, certes siège de l'évêché mais ce n'est pas une excuse, vient aussi de tout mélanger pour le 11 novembre 2019 (saisine de l'Observatoire le 8 décembre 2019). Jean vient de vous parler de ces 2 cas.

Il s'agit bien sûr des dossiers que nous avons eu à connaître grâce à notre réseau. Nous avons mis en place des correspondants locaux mais nous ne couvrons pas encore tout le territoire vendéen.

Gilles Bourmaud

Président de l'Observatoire Vendéen de la Laïcité Georges Clemenceau